**RECAPITULATIF de TOUTES LES RECOMMENDATIONS A SUIVRE POUR UNE INSCRIPTION SANS ERREUR**

Par CLAIR Paris et Kumamoto, le 29/08/2018

Chers participants aux 6RFJ,

Nous espérons que vous avez passé un bel été et nous vous remercions sincèrement pour votre inscription aux 6RFJ avant la date de clôture en juillet. En ce qui concerne la partie française, il y aura 18 collectivités françaises et 5 organismes publics, avec un total d'environ 65 personnes.

Afin d'organiser au mieux ces Rencontres et prévoir le nombre de cars nécessaires pour le transport lors des visites, le nombre de facilitateurs de communication français-japonais, préparer les plans de table, etc., nous souhaiterions vous demander de relire et compléter votre inscription sur le site grâce à votre identifiant/login (ID) et votre mot de passe.

https://amarys-jtb.jp/nichifutsu2018/Default.aspx

Nous attirons particulièrement votre attention sur les points suivants :

## Données personnelles et plan de vol

· **Votre fonction ou titre** est nécessaire car il apparaîtra sur votre badge, merci de l'indiquer **en français,** il sera automatiquement imprimé pour votre badge.

· **Rubriques « Check-in » et « Your arrival information at Kumamoto » : le jour, vol et heure d'arrivée** demandés concernent votre **arrivée à Kumamoto** et non au Japon (Tokyo ou ailleurs). Kumamoto n'est pas en charge de l'organisation des jours précédents le 08/10/2018. Si vous arrivez à Kumamoto par avion, nous vous remercions d'indiquer votre n° de vol intérieur et non votre vol international Paris/Tokyo.

· Idem pour **le départ**, **rubriques « Check-out » et « Your departure from Kumamoto/Nagasaki »** il s'agit bien de **votre départ de Kumamoto le 11/10** par un vol intérieur ou un autre mode de transport national et non votre vol de retour vers la France. Si vous participez à la visite de Nagasaki du 12/10, merci d'indiquer dans la rubrique «Check-out » la date de votre départ de Nagasaki, probablement le 12/10 ou le 13/10, et dans la rubrique suivante « Your departure information from Kumamoto/Nagasaki »votre vol intérieur au départ de Nagasaki.

· Si vous souhaitez bénéficier à Kumamoto du **transport aéroport/Hôtel Nikko puis Hôtel Nikko/aéroport** organisé par la ville de Kumamoto les 8/10 et 11/10, nous vous rappelons les vols sélectionnés : NH643/JAL627, NH644/JAL634.

## Visites et ateliers

· **Les visites des 8 et 9 octobre** sont organisées pour toute la délégation française y compris les accompagnants, merci de bien confirmer votre présence en cochant chaque visite si vous pouvez y participer. De même pour **la visite de la ville de Nagasaki**.

· En ce qui concerne **les ateliers du 10/10**, les accompagnants qui ne souhaitent pas participer aux ateliers 1,2 ou 3, indiquent **le choix 4**, un programme spécial de nouvelles visites. Les personnes qui n'indiquent aucun choix de 1 à 4, signifient ainsi qu'elles ne participent ni aux ateliers ni au programme spécial de visite.

## Hébergement

· **Réservation à l'hôtel Nikko :** la date de clôture pour la réservation et le règlement de l'hôtel Nikko est le **05/09** (heure française). Cependant, afin de garantir la disponibilité d'une des 50 chambres pré-réservées et votre choix de chambre (simple ou double), nous vous avons conseillé d'effectuer votre réservation **dès le mois de juillet**. Vous pouvez réserver votre chambre dès à présent et reporter le règlement à plus tard, la date limite est fixée au 05/09. Après avoir renseigné vos dates d'arrivée et départ à/de Kumamoto, effectué l'inscription aux réunions et aux programmes de visite, vous pouvez réserver votre hébergement et pour éviter de payer au moment de votre réservation, retournez tout de suite à l'espace [My Page] sans presser la touche [Go to Payment Page]. Vous avez la même possibilité de reporter à plus tard le règlement de votre hébergement à Nagasaki, mêmes procédure et date limite le 5 septembre.

· Par la suite, **pour le règlement, veuillez d'abord accéder à l'espace [My Page].**

・Pressez la touche [Confirm payment status（payment procedure)] dans l'espace [My Page], vous pouvez accéder à l'écran de règlement en pressant la touche [Amount Paid].

・Si vous désirez régler en même temps la chambre de l'hôtel de Kumamoto et celle de l'hôtel de Nagasaki, vous pouvez effectuer cette manipulation en effectuant la procédure de règlement dans l'espace [My Page].

· **Concernant la délivrance d'un reçu** : Veuillez remplir les formalités de demande de reçu sur le site **AVANT** toute procédure de règlement (cela ne sera plus possible une fois le règlement effectué).

## Texte explicatif pour obtenir un reçu de paiement

L'option pour établir automatiquement un devis ou un reçu sur le site (Estimate/Invoice issue dans My page) ne fonctionne malheureusement pas, veuillez contacter en français notre prestataire à cette adresse **= nichifutsu2018@jtb.com** en indiquant dans cet ordre dans votre message les informations ci-dessous. Votre reçu vous sera transmis par fichier PDF, malheureusement seulement en langue japonaise mais le nom, les dates et les montants seront en alphabet donc compréhensibles par tous.

1) **Le numéro à 6 chiffres** lors de votre inscription, par exemple 000001, en anglais sur le site il s'agit de votre « **Inquiry Number** ». Ou bien, vous pouvez entrer le nom de la personne qui a effectué l'inscription, parfois ce nom diffère du nom de la personne inscrite, en particulier lors de l'inscription d'une délégation faite par une seule personne. En anglais sur le site, il s'agit de « ID ».

2) **Le nom du bénéficiaire du reçu**, parfois ce nom diffère de la personne qui a effectué l'inscription. Le reçu sera établi au nom du bénéficiaire.

3) Pour les personnes qui désirent recevoir un reçu au montant d'une seule nuit, par exemple pour la nuit du 9 octobre seulement, elles n'auront qu'à écrire dans leur message **"pour la nuit du 9 octobre seulement"**.

**Pour les personnes ayant séjourné pendant 3 nuits du 8 au 11 octobre**, si elles désirent avoir un reçu au montant des 3 nuits, **elles n'ont rien à faire en particulier, elles recevront le reçu pour ce montant total.**

Pour les personnes qui ont réglé 1 ou 2 nuits à **Nagasaki,** nous vous remercions de joindre le message suivant dans votre email : **"Veuillez inscrire le montant total comprenant le montant de l'hébergement à Nagasaki".**

4) **L'adresse courriel/email à laquelle vous souhaitez recevoir votre reçu par fichier PDF**, si cette adresse est différente de celle enregistrée lors de votre inscription. Sans indication de votre part, le reçu vous sera envoyé à l'adresse enregistrée lors de votre inscription aux 6e Rencontres franco-japonaises.

**Programme de visite de Nagasaki**

Veuillez trouver ci-joint un programme provisoire qu'il faudra confirmer mais qui vous permet déjà d'organiser votre vol de départ de Nagasaki. La visite des structures liées à la paix, le dépôt de fleurs et la visite au maire de Nagasaki sont prévus dans la matinée.

L'après-midi sera consacré à la visite d'une basilique inscrite au patrimoine mondiale de l'Unesco et de l'île de Dejima qui servit de lieu de commerce avec les Pays-Bas autrefois, mais deux navettes sont prévues à deux horaires différents pour l'aéroport en fonction des vols prévus donc vous pouvez choisir votre vol sans inquiétude.

**Envoi de produits locaux pour l'exposition**

Suite à plusieurs problèmes liés à l'expédition des produits pour l'exposition, voici les recommandations de Kumamoto :

**Expédition des produits régionaux pour l'exposition des collectivités françaises sous les arcades du centre commercial**

Nous vous remercions de vérifier en amont de votre envoi les normes et régulations des douanes japonaises. Afin d'éviter que les douanes n'appliquent la stricte régulation en vigueur pour les expéditions d'échantillons commerciaux, nous vous suggérons de cocher la case **Cadeau/Personal Gift sur votre colis, d'indiquer une valeur inférieure à 30 euros et d'expliquer le contenu en anglais.** En effet, l'envoi de cadeaux personnels d'un particulier français à un particulier japonais est aisé au Japon mais des produits expédiés dans le cadre d'une relation professionnelle sont assimilés à du commerce.

http://www.customs.go.jp/english/summary/prohibit.htm

Nous attirons votre attention sur 3 points :

**Tous les produits corporels comme les cosmétiques, parfums et aussi les savons**, sont soumis à des normes sanitaires et chimiques qui interdisent leur importation si les documents officiels ne sont pas joints (composition détaillée de tous les ingrédients, résultats des tests allergènes, etc). L'importateur japonais de ces produits doit fournir ces documents, sinon ces produits seront détruits par les douanes. En conclusion, si vous avez le moindre doute, nous vous demandons de ne pas expédier ce genre de produits à Kumamoto mais suggérons que les participants les prennent dans leurs bagages personnels, en tant que cadeaux et non échantillons commerciaux.

Pour plus d'informations très détaillées :
http://www.customs.go.jp/english/c-answer_e/imtsukan/1805_e.htm
http://www.customs.go.jp/english/c-answer_e/customsanswer_e.htm

**La valeur financière de votre colis**
La ville de Kumamoto souhaite informer les participants que lors de cet envoi, il est nécessaire d'indiquer un coût total du contenu le plus bas possible (**en dessous de 30 euros**) y compris pour les posters et brochures. Cette mesure, à respecter lorsque vous créez le bordereau d'envoi, permettra d'éviter le paiement de taxes d'importation.
De plus, les participants sont priés de prendre les dispositions nécessaires pour que, le cas échéant, les taxes soient réclamées **aux expéditeurs** et non aux destinataires. Dans le cas où le destinataire, la ville de Kumamoto, devrait payer les taxes, cette somme pourrait être demandée aux participants lors de leur arrivée.

**Transporteur**
Les problèmes rencontrés à ce jour à la douane concernaient des colis expédiés via DHL. Un colis postal par Colissimo ou Chronopost International serait peut-être moins « scruté » par les douanes.

**Envoi des affiches et brochures**

Merci d'indiquer le contenu **en anglais** (posters, flyers, PR & media materials …) pour la douane japonaise et une valeur inférieure à 20 euros.

Si une des 18 collectivités françaises n'a pas l'intention d'expédier des affiches et brochures ni de les exposer à Kumamoto, merci de nous en faire part dès que possible car Kumamoto a prévu 20 emplacements et doit réorganiser l'espace pour ne pas laisser une façade de pilier vide. Pour une meilleure visibilité, l'exposition sera mise en place avant le 08/10 qui est un jour férié au Japon dédié au sport, merci de votre coopération dans le respect de la date limite d'expédition le 05/09/2018.

**Travail des interprètes**
Pour permettre une interprétation plus qualitative de français en japonais, Kumamoto souhaiterait recevoir en plus des présentations Power Point, les textes ou notes utilisés par la personne qui présentera ce Power Point. Ces documents seront très utiles aux interprètes en amont des réunions pour préparer une traduction précise.